

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (2) : E. AUDEBERT, F. BRAUD

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

**OBJET : Confortement des berges de la Vienne – Promenade des Acadiens
Marché de Travaux**

Suite aux crues hivernales, un effondrement de la berge a été constaté au droit de l'île Sainte Catherine, rive Gauche. Ce linéaire de berge endommagé le long de la promenade des Acadiens entraîne des désordres sur la voirie existante et menace les habitations jouxtantes. De plus la continuité de ce cheminement le long de la berge est stratégique dans le cadre du projet d'Aménagement des bords de Vienne.

Un bureau d'études Artelia a été mandaté afin de définir la solution technique la plus pérenne au vu de la pente de la berge. La solution retenue est l'enrochement bétonné sur toute la hauteur de la pente avec un enrochement en pied de berge.

Les travaux devant être réalisés en période d'étiage (niveau des eaux de la Vienne le plus bas), il convient donc de lancer la consultation pour la passation de marchés selon une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux. Le montant prévisionnel est de 439 500 € H.T. soit 527 400 € T.T.C.

* * * * *

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU l'article L.2122 – 21 - 1 du CGCT autorisant le maire à signer un marché sur la base de l'étendue du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir l'intégrité du cheminement piétons/cycles de la Promenade des Acadiens, le long de la berge Rive Gauche;

CONSIDERANT ce désordre situé à proximité des habitations;

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 6 avril 2017

n°40

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux à venir ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 822.2/2315/3510

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

12 AVR. 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER